

Une souffrance que l'on ne peut pas coter.. (suite)

valider la conformité d'un système qualité à des normes (iso...). Ce n'est vraisemblablement pas un hasard si c'est la question de la demande, concept éminemment complexe en psychiatrie, qui a été retenue comme critère de certification ! Participer aux réflexions concernant l'accueil, la prise en charge des nouvelles demandes en CMP apparaît comme une gageure pour l'amélioration de la réponse donnée aux usagers. Les services de psychiatrie savent qu'ils pèchent parfois dans cette

réponse à l'urgence difficile à évaluer. Le délai de réponse devient une mesure : répondre vite c'est répondre mieux ! Au-delà de l'urgence qui se doit d'être prise en charge dans la journée, comment évaluer la réponse plus tardive qui prend en compte le choix de l'usager à rencontrer tel professionnel, en dehors de ses heures de travail, quitte à surseoir au rendez-vous et qu'ainsi il serait plus satisfait, en quelque sorte ?

Évidemment, participer à ces travaux de réflexions permet aux

équipes de travailler institutionnellement sur leurs pratiques pour une meilleure prise en charge. A contrario, considérer ces évaluations comme unité de valeur annihile le sujet dans sa substance, son désir. De fait, aujourd'hui, il apparaît indispensable d'aller voir pour savoir, d'être en état de vigilance afin que l'évaluation reste ce qu'elle est : une mesure à un moment donné, ni plus ni moins. ■

Le score EPICES : un nouveau score individuel de précarité¹

Claudine BASSINI,
ONSMP - ORSPERE

Suite à la publication de l'arrêté ministériel de 1992², les Centres d'examens de santé (CES), agissant pour le compte de l'Assurance Maladie, ont focalisé leur activité sur les populations en situation de précarité. Un score individuel de précarité, dénommé *EPICES (Évaluation de la précarité et des inégalités de santé pour les CES)* a été construit, en prenant en compte toutes les dimensions de la précarité afin de mieux identifier les populations en situation de difficulté sociale ou matérielle.

Le score Epices a été réalisé à l'aide d'un questionnaire socioéconomique administré dans un *échantillon de 7 208 personnes* âgées de 16 à 59 ans examinées dans 18 CES volontaires. Il a pu être calculé sur *197 389 consultants* : 97 678 hommes et 99 711 femmes dont les moyennes d'âge sont respectivement de 45,5 ans et 43,5 ans. Il a l'avantage d'être établi au niveau individuel et d'être facile à déterminer puisqu'il repose sur seulement 11 questions binaires oui/non.

Les 11 questions du score EPICES

1. Rencontrez-vous parfois un travailleur social ?
2. Bénéficiez-vous d'une assurance maladie complémentaire ?
3. Vivez-vous en couple ?
4. Êtes-vous propriétaire de votre logement ?
5. Y a-t-il des périodes dans le mois où vous rencontrez de réelles difficultés financières à faire face à vos besoins (alimentation, loyer, EDF...) ?
6. Vous est-il arrivé de faire du sport au cours des 12 derniers mois ?
7. Êtes-vous allé au spectacle au cours des 12 derniers mois ?
8. Êtes-vous parti en vacances au cours des 12 derniers mois ?
9. Au cours des 6 derniers mois, avez-vous eu des contacts avec des membres de votre famille autres que vos parents ou vos enfants ?
10. En cas de difficultés, y a-t-il dans votre entourage des personnes sur qui vous puissiez compter pour vous héberger quelques jours en cas de besoin ?
11. En cas de difficultés, y a-t-il dans votre entourage des personnes sur qui vous puissiez compter pour vous apporter une aide matérielle ?

La taille importante de la population donne une grande précision aux résultats. Elle montre que le score Epices est lié de manière statistiquement significative à tous les indicateurs de position sociale, de modes de vie, d'accès aux soins et de santé. Comme pour toute étude transversale, les relations observées ne permettent pas de conclure sur l'existence de relations causales entre les variables étudiées, la précarité pouvant être la cause comme la conséquence des problèmes de santé ou de mode de vie. Des relations « score-dépendantes » peuvent systématiquement être mises en évidence pour des

items aussi différents que les tentatives de suicide, les violences intraconjugales ou le diabète. Ainsi, la comparaison de la définition socio-administrative de la précarité, essentiellement basée sur les situations de recherche d'emploi, avec la définition selon Epices, a montré que le score Epices permettait d'identifier des populations fragilisées socialement et/ou médicalement, qui ne sont pas détectées par les critères socio administratifs. Ceci peut être attribué au fait que ce score intègre, de par sa construction, l'aspect multidimensionnel de la précarité.

¹ Cf. Rapport d'étude CETAF, janvier 2005, www.cetaf.asso.fr/publications/RE_precaire.pdf. (C. Sass, R. Guéguen, J-J Moulin et al.)

² Journal Officiel n° 218 du 19 septembre 1992